

Rapport du Président

Séance Publique du
vendredi 18 mars 2016

11^{ème} **Commission**
N° CG-2016-2-11-1

Service instructeur

DIAT - Service de l'action internationale et
transfrontalière et du bilinguisme

Service consulté

**POLITIQUE DE L'ACTION TRANSFRONTALIERE, EUROPEENNE ET
INTERNATIONALE**

Résumé : Le budget proposé dans le cadre de l'action transfrontalière, européenne et internationale s'inscrit dans la volonté départementale d'être un acteur essentiel en matière de coopération transfrontalière et de politiques européennes en Alsace, aux côtés du Département du Bas-Rhin, de la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine et de l'Etat, qui souhaite renforcer son action sur la frontière franco-allemande. Par ailleurs, le Département souhaite poursuivre ses actions en matière de coopération décentralisée avec le Mali, le Burkina Faso et la Pologne. Le budget présenté s'élève au total à 312 785 €, dont 288 303 € au titre du fonctionnement et 24 482 € au titre de l'investissement. Les recettes sont évaluées à 143 301 €.

Le Département du Haut-Rhin est limitrophe du Land de Bade-Wurtemberg et de la Suisse du Nord-Ouest, deux des régions les plus dynamiques au monde en termes de développement économique et de recherche et développement.

Le bassin rhénan est aujourd'hui un espace intégré où les interactions sont nombreuses et influent directement les politiques publiques. L'Alsace compte ainsi près de 32 000 frontaliers vers la Suisse et 23 000 frontaliers vers l'Allemagne. Les problèmes démographiques rencontrés par nos voisins ne feront que renforcer ce besoin de main-d'œuvre alsacienne. En matière énergétique et environnementale également, les interdépendances sont très fortes.

Avec nos partenaires suisses, nous contribuons au développement d'un des principaux poumons économiques du Haut-Rhin, l'aéroport de Bâle-Mulhouse. Nous sommes également acteurs du devenir de l'agglomération trinationale de Bâle-Mulhouse en étant partie prenante des grands projets de restructuration urbaine actuellement en cours (Internationale Bauausstellung – IBA 2020, ou projet 3Land).

En matière de politique européenne, le Département du Haut-Rhin est un acteur clef dans l'animation des territoires et contribue activement à la mise en œuvre de nombreux projets pouvant bénéficier d'aides communautaires essentiellement au travers des divers fonds FEDER (dont Interreg), FSE et FEADER.

Il a également le souci de rester engagé aux côtés de ses partenaires au Mali et au Burkina Faso et de continuer à entretenir les liens qui l'unissent au Powiat de Wroclaw en Pologne.

Le soutien départemental au titre de la coopération transfrontalière, européenne et internationale, d'un montant total de 312 785 €, s'inscrit dans la politique d'aménagement du territoire, dans les programmes suivants :

- F012 : Coopération transfrontalière et européenne,
- F014 : Coopération internationale,
- F015 : Prospectives, aménagements.

DEPENSES

Tableau récapitulatif

	AE 2015 régularisation	AE 2016	AP 2015 régularisation	AP 2016	CP 2016		TOTAL CP 2016
					F	I	
Programme F012	-100 000	25 000	0	0	198 803	0	198 803
Programme F014	0	0	- 63 500	20 000	41 100	24 482	65 582
Programme F015	0	0	0	0	48 400	0	48 400
TOTAL	- 100 000	25 000	- 63 500	20 000	288 303	24 482	312 785

Je vous propose de prendre connaissance dans le présent rapport des actions et des crédits relatifs à cette politique, détaillés dans les paragraphes suivants :

I- La coopération transfrontalière au service d'un développement cohérent de l'espace du Rhin Supérieur (F012 et F015)

Le Département est un partenaire historique de la coopération transfrontalière dans le Rhin Supérieur. Il est membre des deux grandes structures institutionnelles que sont le Conseil Rhénan et la Conférence du Rhin Supérieur, ainsi que de nombreuses autres structures de coopération que sont, par exemple, les Infobest de Vogelgrun et du Palmrain ou l'Eurodistrict Trinational de Bâle. Le Département est également très impliqué dans la mise en œuvre du programme INTERREG Rhin Supérieur. Enfin, il participe à la concrétisation de projets transfrontaliers locaux, via des instruments comme les « fonds de micro-projets » ou encore le Fonds de soutien aux initiatives transfrontalières.

↳ Le soutien à l'instance de coopération franco-germano-suisse « Conférence du Rhin Supérieur »

Le Département du Haut-Rhin est un membre historique de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur, dont le Secrétariat Commun est situé à Kehl. Cette instance, composée de groupes de travail, permet une concertation trinationale sur les questions allant de l'économie, à l'aménagement du territoire, en passant par la culture, l'éducation, le sport, l'entraide en cas de catastrophe, la protection du climat, l'environnement, l'agriculture, les transports, la jeunesse et enfin la santé.

La Conférence est le relais local de la Commission intergouvernementale franco-germano-suisse. Grâce à cette structuration pyramidale, allant des territoires locaux au niveau national, la Conférence contribue à trouver des solutions aux problèmes inhérents à chaque espace transfrontalier (effet frontière, différences entre les législations, entre les régimes fiscaux, etc.).

Le Département du Haut-Rhin participe au fonctionnement du Secrétariat Commun qui assure le suivi des travaux de la Conférence du Rhin Supérieur et la coordination entre les différents groupes de travail et d'experts. Il cofinance également le Fonds de coopération destiné à soutenir des projets transfrontaliers initiés par ces mêmes groupes de travail et d'experts, sur la base d'une seule et même convention cadre couvrant la période 2013 à 2018.

Le budget total consacré à la reconduction du Secrétariat et du Fonds commun de coopération, pour la période 2013-2018, s'élève à 1 574 136 € dont 524 712 € respectivement pour la partie suisse, la partie allemande et la partie française. En 2016, il y a lieu de prévoir 21 863 € en crédits de paiement.

↳ Le soutien aux instances d'information et de conseil « Infobest »

Le Département est partie prenante de la gouvernance des deux « Infobests » présents sur son territoire, à savoir celui de Vogelgrun-Breisach, situé sur l'île du Rhin à Vogelgrun, et celui du Palmrain, situé à Village-Neuf.

Ces instances d'information et de conseil sont ouvertes aux citoyens frontaliers et servent de centres de ressources pour toute question relative à la vie quotidienne dans un contexte bi-voire trinational (emploi, retraite, impôts, déménagement, aide sociale...).

En 2016, il y a lieu de prévoir :

- 26 500 € en crédits de paiement pour l'Infobest Vogelgrun-Breisach (politique F812) ;
- 14 500 € en crédits de paiement pour l'Infobest Palmrain (politique F712).

De plus, suite à un changement de législation allemande intervenu en 2005, les retraités français percevant une retraite allemande doivent désormais déclarer ces revenus au fisc allemand. Afin d'aider ces retraités à régulariser leur situation vis-à-vis du fisc allemand, un « Groupe d'intervention sur l'imposition des retraites allemandes » a été mis en place en 2013. Le Département a pris part à la deuxième phase du projet (juin 2014-mai 2016) et envisage de poursuivre son soutien sur la période juin 2016 - décembre 2017.

En conséquence, il y a lieu de prévoir :

- 3 000 € en crédits de paiement au titre du solde du projet 2014-2016 (politique F812) ;
- 12 000 € en autorisation d'engagement et 4 000 € en crédits de paiement au titre du projet 2016-2017 (politique F812).

↳ La participation du Département aux programmes INTERREG « Rhin supérieur »

La Région est autorité de gestion des programmes INTERREG « Rhin supérieur » 2007 - 2013 (Interreg IV) et 2014 - 2020 (Interreg V). Le Département du Haut-Rhin, en tant que partenaire important de ces programmes, est associé à leur gouvernance : il dispose ainsi d'un siège au Comité de suivi du programme ainsi qu'au groupe de travail, l'instance technique qui prépare les réunions du Comité de suivi.

- *Assistance technique*

Comme tous les partenaires du programme, le Département est cofinanceur des projets d'« assistance technique », qui visent à permettre une mise en œuvre efficace des programmes. A ce titre, le Département est amené à verser une participation à la Région.

Pour 2016, il y a lieu de prévoir :

- 4 500 € en crédits de paiement au titre du solde du projet d'assistance technique Interreg IV sur la période 2007 - 2013 ;
- 35 840 € en crédits de paiement au titre du premier versement pour le projet d'assistance technique Interreg V sur la période 2014 - 2020 (il s'agit des tranches 2015 et 2016, qui pourront faire l'objet d'un paiement à partir du moment où la convention INTERREG relative au projet sera entrée en vigueur).

- *Fonds de micro-projets*

Le Département participe aux « fonds de micro-projets » menés dans le cadre des programmes INTERREG « Rhin Supérieur ». Ces fonds sont destinés à financer des projets de rencontres de citoyens sur des thématiques comme le sport, la culture ou l'environnement.

Sur le programme Interreg IV 2007 - 2013, le Département avait participé au financement du fonds de micro-projets de l'Eurodistrict trinational de Bâle (ETB), à hauteur de 18 000 €. Au moment du solde du projet, un reliquat de 235 799,57 € a été identifié, dont 13 000 € relevant du Département.

Il y a donc lieu de prévoir une recette de 13 000 € à ce titre.

Les élus de l'ETB ont convenu, le 15 janvier 2016, de réinjecter le reliquat constaté sur le fonds de micro-projets dans un nouveau « fonds de mini-projets », qui poursuit les mêmes finalités, mais sans cofinancement INTERREG.

Il y a ainsi lieu de prévoir également 13 000 € en crédits de paiement au titre du fonds de mini-projets de l'ETB.

Toujours sur le programme Interreg IV 2007 - 2013, le Département était porteur, avec le Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald, du fonds de micro-projets du territoire de l'Eurodistrict Fribourg Centre sud Alsace. A ce titre, il a pu valoriser le temps de travail d'un agent, qui fera l'objet, en 2016, d'un remboursement par le Landkreis.

Il y a lieu de prévoir une recette de 2 717 € à ce titre.

- *Le site Internet « Deux rives, trois ponts, mille choses à découvrir »*

A l'occasion du projet « Deux rives, trois ponts, mille choses à découvrir », cofinancé par le programme INTERREG III Rhin supérieur, un site Internet avait été mis en place, qui présente les différents parcours identifiés et assure la communication en direction d'un public large. L'hébergement de ce site est pris en charge par le Département.

Il convient de prévoir 300 € en crédits de paiement au titre de l'hébergement de ce site.

↳ L'implication du Département dans diverses structures dédiées à la coopération transfrontalière

Le Département est membre de plusieurs associations.

- *La Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT)*

La Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) est une association fédérant de nombreuses structures françaises et limitrophes menant des opérations de coopération transfrontalière et leur apportant, entre autres, une expertise et une veille sur la plupart des projets transfrontaliers.

Le Département est membre de la MOT depuis 2006 : le Président le représente au Bureau et au Conseil d'administration.

Il y a lieu de prévoir 6 000 € en crédits de paiement au titre de la cotisation 2016 à cette association.

- *La RegioTriRhena*

La RegioTriRhena est l'association trinationale qui regroupe les trois associations « Regio » de Suisse (*Regio Basiliensis*), d'Allemagne (*RegioGesellschaft Schwarzwald-Oberrhein*) et de France (*Regio du Haut-Rhin*).

Il y a lieu de prévoir 300 € en crédits de paiement au titre de la cotisation 2016 à cette association.

- *L'Eurodistrict trinational de Bâle (ETB)*

L'Eurodistrict trinational de Bâle (ETB) est une association de droit local créée en 2007 et comptant 85 membres issus de France, de Suisse et d'Allemagne, dont, côté français, le Département, la Communauté d'Agglomération des trois frontières, les Communautés de Communes de la Porte du Sundgau et du Pays de Sierentz, ainsi que certaines de leurs communes membres.

Il y a lieu de prévoir 200 € en crédits de paiement au titre de la cotisation 2016 à cette association.

↳ Un instrument au service des projets locaux : le Fonds de soutien aux initiatives transfrontalières

Le Fonds de soutien aux initiatives transfrontalières (FSIT) est un instrument destiné à soutenir des petits projets transfrontaliers locaux, notamment associatifs et communaux. En 2015, 6 projets ont pu bénéficier d'une participation départementale, dans des domaines tels que la culture, la jeunesse, le sport ou encore le tourisme.

Il y a lieu de prévoir 10 000 € en crédits de paiement au titre de l'abondement de ce fonds pour l'année 2016.

↳ Un instrument au service de l'aménagement du territoire du Rhin Supérieur : « l'ex-Système d'Information Géographique du Rhin Supérieur (SIGRS) devenu GeoRhena » (F015)

GeoRhena s'inscrit dans la continuité des objectifs du SIGRS, dont il a pris la suite, à savoir créer une banque de données géographiques commune, sous forme numérique, permettant à ses partenaires transfrontaliers de disposer d'un jeu de fonds de cartes et de données socio-économiques sur le territoire sous mandat de la Conférence du Rhin Supérieur. Cet outil au service de l'observation du territoire transfrontalier, est porté depuis sa création par le Département du Haut-Rhin et permet la mise en place de projets bi- ou trinationaux.

En outre, GeoRhena vise la mise en place d'un centre de compétences appuyé par un Géoportail, qui fait l'objet d'un nouveau projet INTERREG V pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2018. Un Géoportail est un portail web public permettant l'accès, le téléchargement et la visualisation interactive de données géographiques transfrontalières.

Grâce à ce nouvel outil, les partenaires pourront échanger des données plus facilement et dans des délais plus courts (gain en termes d'efficacité et de temps), et produire des cartographies interactives à partir des données à disposition. Ainsi, GeoRhena répondra aux attentes de nombre de partenaires transfrontaliers et sera en adéquation avec la directive européenne Inspire. Cette dernière s'impose en effet à toute institution publique et formule des règles très précises pour faciliter l'échange de données géographiques en Europe.

En 2016, GeoRhena sera régi par une convention de préfinancement relative au projet de « Centre de compétences d'information géographique appuyé par un Géoportail », validée par la Commission Permanente le 13 novembre 2015, jusqu'à la signature de la convention INTERREG V, prévue à l'été 2016. Celle-ci sera valable jusqu'au 30 juin 2018.

Pour permettre la mise en œuvre du projet relatif à GeoRhena, et comme prévu dans la convention tripartite, en 2016, il y a lieu de prévoir 48 200 € en frais de fonctionnement.

Contrairement à ce qui était prévu initialement le programme INTERREG V participera à hauteur de 60 % du budget éligible et non de 50 %. Il en résultera une diminution des participations de chaque partenaire. Celle du Département du Haut-Rhin passe ainsi de 18 000 € à 15 000 € pour 3 ans. Les recettes totales s'élèveront donc à 345 000 € au lieu des 342 000 € escomptés initialement.

De ce fait, il y a lieu d'inscrire une autorisation d'engagement en recettes complémentaires de 3 000 € et des crédits de paiement pour un montant de 127 584 € pour l'exercice 2016.

↳ Frais de traduction /d'interprétariat

Pour mener au mieux les actions de coopération transfrontalière et européenne du Département du Haut-Rhin, et notamment la traduction lors de réunions telles que la CLIS de Fessenheim, les rapports juridiques ou les conventions spécialisées, les réunions en anglais et celles avec nos partenaires polonais, en 2016, il y a lieu de prévoir 10 000 € pour les frais de traduction et d'interprétariat.

II- L'action européenne : contribuer à faire connaître l'Europe tout en saisissant au mieux les opportunités offertes dans le cadre des politiques communautaires (F012)

L'action européenne du Département s'articule autour de 2 axes : d'une part, la sensibilisation à l'Europe, d'autre part l'optimisation du recours aux financements européens.

↳ Mieux connaître et faire connaître l'Europe et ses politiques

Dans le contexte actuel, il paraît particulièrement important de poursuivre des actions visant à rendre plus concrète et compréhensible l'action de l'Europe, pour favoriser la citoyenneté et le vivre ensemble, mais aussi pour profiter au mieux des opportunités de financement offertes au niveau européen. Dans ce cadre, le Département soutient deux structures d'information sur l'Europe : le Bureau Alsace Europe et le Centre d'Information sur les Institutions Européennes de Strasbourg.

- Le Bureau Alsace Europe de Bruxelles

Le Bureau Alsace Europe est la représentation unique des collectivités et chambres consulaires alsaciennes auprès des institutions européennes. Il apporte une expertise et un appui technique pour le suivi des politiques européennes (information sur les institutions et politiques européennes, conseil et aide au montage de projets, accueil de délégations, représentation des intérêts de ses partenaires à Bruxelles...).

En 2015, le Bureau Alsace a notamment mené un travail de recherche d'opportunités de financements européens pour plusieurs projets haut-rhinois (pour le musée de l'Auto, la ville de Colmar pour la bibliothèque des Dominicains, sur la thématique de la dépendance...). Il a accompagné le projet « usine du futur » de PSA Mulhouse, qui a été sélectionné et bénéficie d'une aide européenne de 2,1 millions d'euros. Il a également réalisé une étude sur la possible mise en place expérimentale d'un système de taxation des poids lourds dans le département.

Le Département du Haut-Rhin est l'un des 10 financeurs de cette structure. Pour 2016, il vous est proposé de prévoir une subvention annuelle de fonctionnement de 45 000 € (sur un budget annuel de 490 282 €, soit 9 %).

- *Le Centre d'Information sur les Institutions Européennes (CIIE) : un outil pour faire connaître l'Europe au plus grand nombre*

Le CIIE a pour mission d'informer le grand public sur les institutions et les politiques européennes par la mise à disposition de brochures, la mise en place d'expositions, la réalisation d'animations scolaires et l'organisation de conférences-débats.

Un partenariat entre le Département et cette structure a été initié depuis 2008. Il a permis de créer une réelle dynamique et le CIIE est régulièrement sollicité par les établissements scolaires haut-rhinois et les communes souhaitant organiser des manifestations à caractère européen. Depuis 2008, plus de 215 interventions ont été organisées en milieu scolaire, permettant de sensibiliser plus de 5 500 jeunes. Les retours des établissements ont toujours été très positifs. Par ailleurs, le CIIE apporte son appui et fournit des ressources documentaires au Département pour les actions initiées dans le cadre du Mois de l'Europe en mai.

Pour 2016, il vous est proposé de prévoir une subvention annuelle de fonctionnement de 2 500 €.

↳ Mobiliser des cofinancements européens au bénéfice des projets haut-rhinois

Le Département participe aux instances de gouvernance et de programmation des fonds européens. Plusieurs projets départementaux ont bénéficié d'un soutien de l'Europe. Pour la programmation 2007/2013, le Département a perçu un peu plus de 4 millions d'euros de recettes (projets de rénovation énergétique BBC de propriétés départementales, raccordement haut débit de zones d'activité et de communes rurales, restauration écologique de cours d'eau, itinéraires cyclables...).

Plus globalement, pour la programmation 2007/2013, plus de 1 500 projets haut-rhinois (ou ayant un rayonnement régional) ont été soutenus, tous fonds confondus, à hauteur de plus de 133 millions d'euros de fonds européens.

L'objectif pour la nouvelle programmation 2014/2020 est d'optimiser le recours aux financements européens. Un travail de recensement et d'identification des actions départementales potentiellement éligibles à une aide européenne a été lancé (notamment dans les domaines du développement d'applications TIC, de la dépendance, de la rénovation énergétique BBC, du développement du tourisme rural, de l'environnement...). Par ailleurs, un appui et une ingénierie de projet pourraient être apportés aux projets éligibles des territoires.

Dans ce cadre, il vous est proposé de prévoir une enveloppe de 1 500 € au titre du fonctionnement de la Mission Europe pour faire appel à une prestation externe, si nécessaire pour le montage d'un projet, et de prévoir 49 000 € en crédits de paiement au titre du suivi des politiques européennes.

Au total, il y a lieu d'inscrire, au titre de la coopération transfrontalière et européenne (F012 et F015), une autorisation d'engagement de 25 000 € et des crédits de paiement à hauteur de 247 203 €, soit 198 803 € pour le programme F012 et 48 400 € pour le programme F015.

III- L'action internationale : des partenariats pour favoriser la coopération et la solidarité (F014)

Depuis 1999, le Conseil départemental a développé son action en matière de coopération internationale autour de deux axes :

- la coopération dite « décentralisée », sous la forme de partenariats avec des collectivités étrangères, d'une part avec le Powiat de Wroclaw en Pologne et d'autre part avec le Cercle de Yanfolila au Mali et avec la Commune de Kombissiri au Burkina Faso ;
- l'appui aux associations locales menant un projet dans le périmètre administratif des collectivités étrangères avec lesquelles le Département a signé une convention de partenariat.

Les axes de travail proposés pour 2016 sont les suivants et s'inscrivent dans le cadre strict des compétences du Département (loi NOTRe).

☞ Partenariat avec le Powiat de Wroclaw en Pologne

Depuis 2001, le Département est partenaire du Powiat de Wroclaw (Pologne). Il s'agira de soutenir l'une ou l'autre action portée par des associations haut-rhinoises, en partenariat avec des structures situées dans le Powiat de Wroclaw.

En 2016, il est notamment prévu qu'une délégation du Conseil départemental du Haut-Rhin se rende dans le Powiat pour la réunion annuelle du Comité Mixte.

Des frais de partenariat internationaux, d'un montant de 5 000 €, sont prévus pour les missions organisées dans ce cadre (hébergement, restauration, cadeaux, transport dans le département...).

☞ Partenariat avec le Cercle de Yanfolila au Mali

Depuis 2006, le Conseil départemental conduit un partenariat pluriannuel avec le Cercle de Yanfolila au Mali basé sur le développement agricole, l'hydraulique rurale, le soutien aux structures d'enseignement, en particulier les collèges, ainsi que sur le renforcement des compétences du Conseil du Cercle de Yanfolila. Cette coopération est menée avec l'appui de l'Institut Régional de Coopération Développement – Alsace (IRCOD) et l'Association « Agriculteurs Français et Développement International » (AFDI68).

Malgré la situation d'instabilité au Mali, le Cercle de Yanfolila a bénéficié d'un appui à la mise en œuvre de son plan de développement. Diverses actions ont été réalisées (formation dans le domaine agricole et prise en charge d'un salarié local pour le suivi du partenariat). En 2016, il s'agit de réaliser de nouvelles actions pour une année supplémentaire pour un montant en fonctionnement estimé à 30 500 €.

L'IRCOD met ses compétences à la disposition du Département dans la conduite de ce partenariat. A ce titre, le Département doit s'acquitter d'une cotisation de 100 € pour 2016.

☞ Coopération avec la commune de Kombissiri au Burkina Faso

La Commission Permanente du 10 octobre 2014 a adopté la relance du partenariat entre le Département du Haut-Rhin et la commune de Kombissiri au Burkina Faso, à travers un projet environnemental de collecte et de gestion intégrée des déchets mené par l'association "BURKINASARA" de Riquewihr. Le montant de l'aide départementale à ce projet d'investissement s'élève à 14 482 € en 2016 et constitue le solde de cette opération.

☞ Soutien aux associations locales

Il est proposé de poursuivre le soutien départemental à des initiatives locales sur la base des critères d'éligibilité des projets d'aide au développement et ceux relatifs à l'intégration des nouveaux membres de l'Union européenne, approuvés par l'Assemblée en juin 2010. Il y a lieu d'inscrire 4 500 € en crédits de paiement au titre de cette action.

☞ Soutien à l'Institut Confucius Alsace

Les Instituts Confucius, à l'image des *Alliances Françaises*, permettent de promouvoir la culture chinoise dans le monde, en proposant notamment des cours de chinois (mandarin). L'Institut Confucius d'Alsace a ouvert ses portes à la rentrée 2009 à Strasbourg, sous l'égide de la Région Alsace. Le Département du Haut-Rhin est membre fondateur de l'association assurant la gestion de la structure, et verse à ce titre à l'association une cotisation de 1 000 € par an.

L'Institut propose à Mulhouse des cours hebdomadaires pour actifs et étudiants, sur la base d'une convention signée en septembre 2010 avec l'Université de Haute-Alsace.

Au total, il y a lieu de prévoir, au titre de la coopération internationale (F014), en investissement, une autorisation de programme de 20 000 € et des crédits de paiement à hauteur de 24 482 € ainsi que des crédits de paiement en fonctionnement de 41 100 €, soit un total de 65 582 € en crédits de paiement.

RECETTES

Tableau récapitulatif

	AE 2016	AP 2016	CP - BP 2016		TOTAL CP BP 2016
			I	F	
Programme F012	13 000	0	0	15 717	15 717
Programme F015	3 000	0	0	127 584	127 584
TOTAL				143 301	143 301

I- COOPERATION TRANSFRONTALIERE ET EUROPEENNE (F012) : 15 717 €

Le Département percevra une recette de 13 000 € au titre du reliquat sur le fonds de micro-projets porté par l'Eurodistrict trinational de Bâle et cofinancé dans le cadre du programme INTERREG IV Rhin supérieur.

Cette recette, ainsi que cela a été exposé plus haut, sera réinvestie dans un nouveau fonds de mini-projets, toujours porté par l'ETB.

En outre, le Département percevra une recette de 2 717 € de la part du Landratsamt Breisgau-Hochschwarzwald, au titre du reliquat identifié au moment du solde du fonds de micro-projets porté par cette collectivité allemande, et qui avait également fait l'objet d'un soutien du programme INTERREG IV Rhin supérieur.

II- PROSPECTIVES, AMENAGEMENT (F015) : 127 584 €

Contrairement à ce qui était prévu initialement le programme INTERREG V participera à hauteur de 60 % du budget éligible et non à 50 %. Il en résultera une diminution des participations de chaque partenaire.

Celle du Département du Haut-Rhin passe de 18 000 € à 15 000 € pour 3 ans. Les recettes totales s'élèveront donc à 345 000 € au lieu des 342 000 € escomptés initialement.

De ce fait, il y a lieu d'inscrire une autorisation d'engagement en recettes complémentaires de 3 000 € et des crédits de paiement pour un montant de 127 584 € pour l'exercice 2016.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

↳ d'inscrire au titre du Budget Primitif 2016 pour la politique F01 "Aménagement du Territoire" :

- En dépenses de fonctionnement : une autorisation d'engagement de 25 000 € et des crédits de paiement à hauteur de 288 303 €.
- En dépenses d'investissement : une autorisation de programme de 20 000 € et des crédits de paiement à hauteur de 24 482 €.
- En recettes de fonctionnement : une autorisation d'engagement de 16 000 € et des crédits de paiement à hauteur de 143 301 €.

Soit :

- **Programme F012 "Coopération transfrontalière et européenne"**

Dépenses :

En fonctionnement :

- une autorisation d'engagement de 25 000 €.
- des crédits de paiement à hauteur de 198 803 €.

Recettes :

En fonctionnement :

- une autorisation d'engagement de 13 000 €.
- des crédits de paiement à hauteur de 15 717 €.

- **Programme F014 "Coopération internationale"**

Dépenses :

En fonctionnement :

- des crédits de paiement à hauteur de 41 100 €.

En investissement :

- une autorisation de programme de 20 000 €.
- des crédits de paiement à hauteur de 24 482 €.

- **Programme F015 "Prospectives, Aménagement"**

Dépenses :

En fonctionnement :

- des crédits de paiement à hauteur de 48 400 €.

Recettes :

En fonctionnement :

- une autorisation d'engagement complémentaire de 3 000 €.
- des crédits de paiement à hauteur de 127 584 €.

↳ de donner délégation à la Commission Permanente au titre des programmes susmentionnés pour :

- l'affectation précise des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement votés,
- le suivi individuel des projets et l'approbation des conventions particulières ou avenants à signer avec nos partenaires dans le cadre de la coopération transfrontalière, européenne et internationale.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN